

# ACTION URGENTE

## LES CIVILS DANS LA BANDE DE GAZA ET EN ISRAËL SONT EN DANGER

**Des milliers de civils palestiniens dans la bande de Gaza vivent sous la menace d'attaques disproportionnées et aveugles lancées depuis les airs, la terre et la mer, par les forces israéliennes. Les civils israéliens sont exposés aux roquettes tirées sans discrimination par les groupes armés palestiniens.**

Depuis qu'Israël a lancé l'opération *Bordure protectrice* le 8 juillet, les civils habitant la bande de Gaza, 41 kilomètres de long et pas plus de 11 kilomètres de large, n'ont pas d'endroit où se mettre à l'abri des opérations militaires, notamment des attaques menées sans discrimination – tirs d'artillerie et bombardements – contre des zones urbaines. Des attaques manifestement disproportionnées censées viser des militants ont tué des centaines de civils et des habitations abritant quatre familles ou plus, ont été délibérément rasées sans prendre les précautions nécessaires pour protéger les civils. Au moins 33 membres de quatre familles, dont 14 enfants, ont été tués lorsque le bâtiment al Dali a été totalement détruit à Khan Younis, le 27 juillet ; 26 membres de la famille Abu Jame, dont 15 enfants de moins de 14 ans, ont péri lors d'une frappe de missile, qui a détruit leur maison à trois niveaux. En violation des obligations incombant à Israël au titre du droit international humanitaire, il semble que les ambulances et le personnel médical partis secourir les blessés ont été délibérément pris pour cibles à plusieurs reprises, et des hôpitaux ont été détruits par des bombardements d'artillerie et de missiles.

En Israël, les civils sont la cible de tirs de roquettes et d'attaques au mortier imputables à la branche militaire du Hamas et à des groupes armés palestiniens à Gaza ; ces attaques sont par nature aveugles. Des milliers de roquettes ont été tirées sur Israël depuis le 8 juillet. Les Bédouins du désert du Néguev/Naqab sont particulièrement vulnérables, parce qu'ils ne bénéficient pas de la protection offerte à beaucoup d'autres citoyens israéliens, comme des abris antibombes. Le 19 juillet, Ouda Lafi al Waj, 32 ans, a été tué et trois membres de sa famille blessés par un tir de roquette sur le quartier sans nom de maisons en tête où il vivait, près de Dimona. Aucune sirène n'a prévenu de l'attaque. Le système israélien d'interception de missiles baptisé « Dôme de fer » ne fonctionne pas dans les « zones ouvertes » des villages non reconnus de la région du Néguev/Naqab.

Selon les estimations de l'ONU, plus de 2 000 habitants de Gaza ont été tués dans les récents affrontements ; la plupart sont des civils, dont 500 enfants. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées. Trois civils ont été tués en Israël et des dizaines blessés par des roquettes ou des éclats d'obus ; 64 soldats israéliens ont été tués. Depuis l'effondrement du cessez-le-feu le 19 août, plus de 200 roquettes auraient été tirées sur Israël, tandis que les frappes israéliennes contre Gaza auraient fait plus de 50 victimes, pour la plupart des civils.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités israéliennes de cesser immédiatement toute attaque illégale menée sans discrimination touchant la population civile et de faire tout ce qui est nécessaire pour respecter les obligations leur incombant au titre du droit international humanitaire et relatif aux droits humains ;
- demandez au Hamas et aux groupes armés palestiniens de cesser les tirs de roquettes contre la population civile en Israël et de mettre fin aux violations du droit international humanitaire.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 OCTOBRE 2014 À :**

#### Ministre de la Défense

Moshe Ya'alon, Ministry of Defence  
37 Kaplan Street, Hakiryia, Tel Aviv  
61909, Israël

Courriel : minister@mod.gov.il ;

pniot@mod.gov.il

**Formule d'appel : *Dear Minister,*  
*/Monsieur le ministre,***

#### Brigades Al-Qassam

(Mouvement de résistance islamique  
Hamas), Gaza

Courriel : english@alqassam.ps

english@palestine-info.co.uk

**Formule d'appel : *Dear al-Qassam*  
*Brigades/ Aux brigades al Qassam,***

(Les lettres ne peuvent pas être

envoyées à Gaza en raison du blocus)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LES CIVILS DANS LA BANDE DE GAZA ET EN ISRAËL SONT EN DANGER

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Gaza, 435 000 personnes, soit un quart de la population, ont été déplacées par les combats et nombre d'entre elles ont trouvé refuge dans des centres d'urgence ou des familles d'accueil ; des milliers de logements ont été endommagés, complètement détruits ou rendus inhabitables. Le système de santé publique à Gaza est totalement débordé et proche de l'effondrement. La situation a empiré depuis le lancement d'une opération terrestre israélienne le 17 juillet. Des éléments attestant de crimes de guerre se sont accumulés tandis que les hôpitaux et les dispensaires, ainsi que les écoles, étaient touchés. Visés par des attaques directes, des hôpitaux ont été endommagés par des tirs d'artillerie lourde et de missiles : l'hôpital al Aqsa à Deir Al Balah et l'hôpital Najjar à Rafah, notamment, ont été gravement touchés. L'ensemble de la population de Gaza survit en ayant accès à une eau insalubre, et ce en quantité minimale ; dans certaines zones, l'eau a été coupée pendant des jours ou des semaines en raison des attaques. Le 29 juillet, les forces israéliennes ont frappé l'unique centrale électrique de Gaza, la rendant inutilisable. Elles ont ainsi détruit la principale source d'électricité de Gaza lors d'une attaque qui s'apparente très probablement à un crime de guerre. Les Nations unies et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont indiqué que la bande de Gaza faisait face à une catastrophe sanitaire.

Le blocus qui paralyse Gaza depuis plus de sept ans, restreignant la circulation des personnes et des marchandises qui entrent et sortent, a anéanti l'économie et les infrastructures de base. Bien que l'État d'Israël soit la puissance occupante dans la bande de Gaza, puisqu'il a pris le contrôle effectif du territoire et de sa population, il ne s'acquitte pas des obligations de la Quatrième Convention de Genève, à savoir assurer le bien-être des personnes protégées vivant sous occupation ; au contraire, il entrave la réalisation du droit des Palestiniens à un niveau de vie suffisant, notamment leur accès à l'eau, aux installations sanitaires, à la santé et à d'autres services de premières nécessité, qui se trouvent dans un état catastrophique. Amnesty International condamne le blocus israélien en tant que sanction collective infligée à toute la population de Gaza. Israël a l'obligation de lever ce blocus, qui ne doit pas être la condition d'un cessez-le-feu. C'est un élément décisif pour parvenir à mettre un terme au conflit.

Des groupes armés palestiniens ont tiré de façon aveugle des milliers de roquettes depuis des zones d'habitation, en violation du droit international humanitaire. Selon des informations qu'Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer, des groupes armés palestiniens ont tiré des roquettes sans discrimination à proximité d'hôpitaux ou de centres de soins, ou ont utilisé ces lieux à des fins militaires. En outre, des biens civils israéliens ont été endommagés par ces tirs aveugles.

La Cour suprême israélienne a rejeté la requête soumise au mois de juillet par l'Association pour les droits civils en Israël, demandant que les communautés bédouines du désert du Néguev/Naqab soient protégées contre les tirs de roquettes depuis Gaza. Selon la Cour, « rien ne saurait justifier notre intervention dans les décisions opérationnelles des défenseurs [de l'État] qui ont été reçus au milieu des combats ». Les juges ont ajouté qu'« en l'absence de données, nous avons décidé de ne pas faire référence aux modalités d'usage du Dôme de fer. Nous estimons que ce système de protection se fonde sur des considérations pratiques, sans accorder d'importance à l'éventuelle apparition de campements sur les cartes. »

L'opération *Bordure protectrice* est la troisième offensive israélienne de grande ampleur contre la bande de Gaza en moins de six ans. Les victimes de violations passées du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, notamment de crimes de guerre, n'ont pas obtenu justice, vérité ni réparations, comme le prévoit le droit international. Les victimes pâtissent de cette impunité qui ouvre la voie à de nouvelles violations, ce qu'illustrent les dernières hostilités. Amnesty International demande au Conseil de sécurité de l'ONU de saisir la Cour pénale internationale (CPI) ; elle demande également au président palestinien Mahmoud et aux autorités israéliennes respectivement d'adhérer au Statut de la CPI et de le ratifier.

Nom : Population de la bande de Gaza  
Hommes et femmes

AU 203/14, MDE 23/025/2014, 22 août 2014